

Cahier des charges : prestation APA au sol pour des patients en post rééducation



L'ESPOIR

CENTRE DE REEDUCATION ET DE READAPTATION FONCTIONNELLES SPECIALISEES

SOMMAIRE

Article I : Présentation de l'Établissement	3
1. Description générale du Centre	3
2. Les valeurs du Centre	3
3. Statut juridique du Centre.....	3
Article II : Modalité de la consultation d'appel d'offres	3
1. Objet de l'appel d'offres.....	3
2. Désignation des parties	4
3. Déroulement de l'appel d'offres.....	4
4. Critère d'évaluation des candidatures	4
5. Durée de la convention.....	4
Article III : Description de la prestation	5
1. Présentation du projet.....	5
2. Etat de la situation actuelle.....	5
3. Nature de la prestation.....	5
4. Prestations non exhaustives attendues	5
5. Exemples non exhaustifs de déclinaisons possibles.....	6
7. Compétences.....	6
Article IV : Modalité d'organisation de la prestation	6
1. Allocation des locaux.....	6
2. Plage de disponibilité pour les activités.....	7
3. Règlement entre le prestataire et les participants aux ateliers.....	7
4. Redevance.....	7
5. Assurance et RC Professionnel	8
6. Hygiène et sécurité	8
7. Confidentialité.....	9
Annexe 1 : photos générales du Centre ESPOIR	10
Annexe 2 : plan de la salle mise à disposition dans le cadre de la prestation	11
Annexe 3 : périodicité de nettoyage par le Centre des locaux alloués au prestataire	12

Article I : Présentation de l'Établissement

1. Description générale du Centre

Le Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelles L'ESPOIR, de type sanitaire, est situé au cœur de la Métropole Lilloise au 25 Pavé du Moulin à Hellemmes. Celui-ci a depuis toujours vocation à accueillir des patients adultes en situation de handicap, temporaire ou définitif, en vue de leur proposer une rééducation spécialisée ainsi qu'une réadaptation précoce.

Le Centre bénéficie d'une expertise reconnue dans le domaine de la rééducation. Il est orienté vers l'accueil de patients présentant plus particulièrement des pathologies de l'appareil locomoteur d'origine traumatique sportive, orthopédique ainsi que des pathologies neurologiques centrales, médullaires et périphériques.

2. Les valeurs du Centre

Humanité :

La disponibilité, la convivialité et le respect sont les valeurs que nos professionnels partagent et qui les guident dans la relation soignant-soigné.

Au-delà de la technicité du personnel, l'écoute et l'empathie sont primordiales auprès de toutes les personnes hospitalisées.

Pluridisciplinarité :

Chacun des professionnels s'engage à mettre ses compétences au service du patient qui demeure acteur de sa rééducation.

Par leur expertise, les professionnels conseillent, informent et accompagnent le patient dans son projet personnalisé.

Les décisions sont donc prises en concertation et le médecin de rééducation est le coordinateur de l'équipe pluridisciplinaire.

Compétence et technicité :

Les connaissances des médecins et des soignants sont actualisées en permanence par la formation continue interne et externe. Les protocoles de prise en charge sont régulièrement actualisés.

La sécurité, l'hygiène et les soins sont notre priorité. Le Centre L'Espoir s'inscrit dans une démarche de gestion des risques et d'amélioration continue de la qualité. Chaque professionnel veille à mettre en œuvre les techniques les plus adaptées à chaque moment de la prise en charge.

Évaluation :

Nos pratiques médicales et paramédicales sont régulièrement évaluées et analysées dans le cadre de l'amélioration continue de la prise en charge.

Ces évaluations permettent de valider nos pratiques et de les faire évoluer.

3. Statut juridique du Centre

Le Centre est géré par une Association Loi 1901. L'Association de Gestion du Centre de Rééducation Fonctionnelle L'Espoir, est une association privée à but non lucratif. Le Centre est un établissement de Santé Public d'Intérêt Collectif (ESPIC) adhérent à la centrale de référencement CAHPP et peut bénéficier des marchés rattachés à l'UGAP.

Article II : Modalité de la consultation d'appel d'offres

1. Objet de l'appel d'offres

Le Centre L'ESPOIR recherche un prestataire afin de proposer une offre de prestation dans le cadre d'une activité d'Activité Physiques et Artistiques (APA) au sol pour les patients en post rééducation.

Cette offre s'inscrit dans une poursuite accompagnée d'acquisition d'un mieux-être au-delà de la séquence d'accompagnement en centre de rééducation.

2. Désignation des parties

La convention sera passée entre le prestataire et le Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnel L'ESPOIR.

Coordonnées du Centre :

CENTRE ESPOIR
25, pavé du moulin
59260 HELLEMMES LILLE
03 20 05 85 00

Représentant légal du Centre :

Mme Corinne DARRE-BERANGER, Directrice Générale
25, pavé du moulin - 59260 HELLEMMES LILLE
Tél. : 03 20 05 85 00
corinne.darre@centre-espoir.com

Votre interlocuteur principal pour l'appel d'offres :

Quentin AGNAN, Responsable Achats et Logistique
25, pavé du moulin - 59260 HELLEMMES LILLE
Tél. : 03 20 05 85 00
quentin.agnan@centre-espoir.com

3. Déroulement de l'appel d'offres

- Date limite de remise des candidatures au : **17 novembre 2017**
- Analyse des offres par notre service Achats : **19 au 23 novembre 2017**
- Rencontre des prestataires présélectionnés : **26 novembre au 7 décembre 2017**
- Choix du titulaire et signature du contrat/convention : **10 au 14 décembre 2017**
- Démarrage de la prestation : **1^{er} janvier 2018**

4. Critère d'évaluation des candidatures

Toute proposition d'amélioration de cette prestation sera la bienvenue sous réserve qu'elle soit validée par le Centre ESPOIR.

- a) Le contenu des prestations présentées par le futur prestataire au regard des ateliers proposés.
- b) La compétitivité de prix proposée aux personnes participant aux ateliers
- c) La qualification du prestataire pour répondre à la prestation attendue
- d) La disponibilité du prestataire pour la réalisation de la prestation

Pondération d'évaluation de l'appel d'offres :

- Le contenu des prestations présentées par le futur prestataire au regard des ateliers proposés : 40%
- La compétitivité de prix proposée aux personnes participant aux ateliers : 20%
- La qualification du prestataire pour répondre à la prestation attendue: 20 %
- La disponibilité du prestataire pour la réalisation de la prestation: 20 %

5. Durée de la convention

La convention est conclue pour une durée de 1 an avec un démarrage au : **1^{er} janvier 2018**.
Elle sera renouvelée par tacite reconduction par périodes successives de 1 an.
Celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, 3 mois avant la date d'échéance par courrier recommandé avec accusé de réception.

Le contrat pourra être résilié de plein droit

- par l'une ou l'autre des parties en cas de manquement significatifs des obligations d'exécution du contrat.
- par le Centre L'Espoir à tout moment, en cas de besoins liés à son activité,
- par le Centre L'Espoir à tout moment, en cas de force majeure ou pour des motifs sérieux tenant à la sécurité, à l'ordre public ou pour une utilisation des locaux contraire aux dispositions arrêtées dans la présente convention, par lettre recommandée avec accusé de réception,
- par les 2 parties à tout moment par lettre recommandée avec un préavis de 2 mois.

Article III : Description de la prestation

1. Présentation du projet

Le Centre ESPOIR ambitionne d'assurer le suivi et la continuité d'une activité Activité Physique et Artistique (APA) de ses anciens patients dès la sortie du Centre. Dans ce cadre, nous désirons proposer à ceux-ci une transition à leur sortie et par la suite une transition dans une association. La prestation vise également à valoriser l'image du Centre.

2. Etat de la situation actuelle

Dans le cadre d'une continuité d'acquisition d'un mieux-être axé sur le ressenti corporel, la posture ainsi que les bons placements, un besoin supplémentaire serait nécessaire à la sortie du Centre. Par retour d'expérience, une majorité de patients/anciens patients sont demandeurs de poursuivre dans cette démarche et perçoivent l'intérêt pour leur santé.

3. Nature de la prestation

Deux types de prestations d'Activité Physiques et Artistiques (APA) au sol sont attendues pour le futur prestataire retenu :

- Une activité APA au sol pour des pathologies de type « neurologie »
- Une activité APA au sol pour des pathologies de type « Restauration Fonctionnelle du Rachis (RFR) »

Le prestataire s'engage à assurer la prestation APA sur les deux activités citées ci-dessus qui lui incombe. Le prestataire pourra assurer la prestation aux anciens patients du Centre Espoir mais pourra également inclure tout autre public éligible et externe au Centre ESPOIR à participer aux activités.

4. Prestations non exhaustives attendues

- a) Une activité APA au sol de type « neurologie »

Le public présent à ce type d'activités englobera des personnes neurologiques autonomes ou semi-autonomes (testing 3.5 à 5).

Définition de l'activité : activité permettant de se centrer sur son corps immobile ou en mouvement, relâché ou actif en partance du sol. Cette approche permet à la personne de prendre conscience de son corps par le mouvement. La logique de l'activité est de donner les capacités à la personne de réaliser un enchaînement de mouvements et de postures simples par ses propres chemins. L'idée est de faire progresser la personne, par une guidance corporelle, sur un déplacement fluide et coordonné par une prise de conscience de son centre, de ses appuis et de transfert de son poids de corps.

Objectif : réintégration de son schéma corporel et réinvestissant les espaces négligés. Le but est de prendre conscience de son corps dans son intégralité par le mouvement.

b) Une activité APA au sol de type « Restauration Fonctionnelle du Rachis (RFR) »

Le public présents à ce type d'activités englobera des personnes de type « Restauration Fonctionnelle du Rachis (RFR) » mais également de rachis dynamique.

Définition de l'activité : activité engageant une conscience corporelle afin de lever les inhibitions afin de permettre la mobilité d'un ou plusieurs membres autour de l'axe du corps ainsi que de la colonne et le corps dans sa globalité en partance du sol.

Objectif : Optimiser la mobilité de la colonne vertébrale et pelvienne au sol et ainsi debout. Le but est de favoriser la prise de conscience de son corps, ses alignements, sa mobilité mais également sa posture qui amèneront à améliorer :

- La coordination motrice des membres
- La Dissociation des ceintures pelviennes et scapulaire
- La respiration costale latérale
- Le renforcement musculaire des muscles profonds
- La mobilité pelvienne et rachidienne
- La fluidité corporelle
- La confiance en soi

5. Exemples non exhaustifs de déclinaisons possibles

Ateliers types :

- Pilates (respiration, postures),
- le Yoga (assouplissement, harmonie corporelle et psychique),
- la Danse (enchaînement de mouvement, fluidité, coordination),
- la méthode Feldenkrais (prise de conscience de son corps par le mouvement)
- la relaxation (schéma corporel, détente musculaire, conscience des appuis au sol)

Fréquence: 1 à 2 séance(s) de 30 à 45mins par semaine

Nombre de personnes au sein de ses séances : 2 à 6 personnes

6. Matériels

Outre quelques fournitures de petits matériels déjà disponibles sur le Centre ou location de la salle, le prestataire devra utiliser ses propres fournitures et outils nécessaires au bon déroulement de ses ateliers.

Une indication de matériels préconisés non exhaustifs : tapis, soft over ball, élastique, swiss ball, musique adaptée si nécessaire

7. Compétences

Le prestataire devra posséder un diplôme ou qualification adéquate à l'ensemble des prestations proposées.

Article IV : Modalité d'organisation de la prestation

1. Allocation des locaux

Le Centre ESPOIR met à disposition une salle pour le prestataire pendant toute la durée des activités. Celle-ci est actuellement nommée « Clinique du Dos ». La superficie de l'espace disponible pour l'activité est d'environ 56m².

Cette salle appartenant au Centre Espoir, la Direction se réserve le droit de pénétrer dans les locaux librement. La salle mise à disposition du prestataire n'est pas fermée à clés. L'accès à la salle doit impérativement s'effectuer au préalable par une présentation du prestataire auprès de l'agent de sécurité situé au niveau de l'accueil/sécurité principale du Centre afin de signaler sa présence. Toute modification d'emplacement de la salle mise à disposition du prestataire au sein même de l'Etablissement devra faire l'objet d'une communication par la Direction dans un délai raisonnable.

L'utilisation des machines médicales type « mécano », « électronique » et « cardio » présentes dans la salle et le reste de Centre sont strictement interdites dans le cadre de cette prestation.

2. Plage de disponibilité pour les activités

La prise de rendez-vous entre le prestataire et les personnes participant aux ateliers est assurée par ce premier de manière autonome. Le prestataire et les personnes participant aux ateliers ont accès au parking du Centre dans la limite des places disponibles. L'ensemble des participants aux ateliers sont tenus de se présenter à l'accueil et d'émarger la liste avant l'accès aux installations. Ils attendent à l'accueil le prestataire concerné. L'entrée et la sortie du site s'effectuera exclusivement par l'accueil principal du Centre.

Le prestataire propose en réponse de cet appel à candidature des créneaux pour la réalisation des ateliers. Après la signature de la convention, tout changement prolongé d'organisation pourra être effectué s'il est au préalable communiqué au minimum 1 mois avant à la date d'anniversaire de la convention à la Direction du Centre Espoir. En dehors de ce cas, seul l'accord de la Direction pourra valider tout changement prolongé d'organisation.

Les séances programmées par le prestataire devront avoir lieu obligatoire en dehors des plages de soins des patients, à savoir en semaine et à partir de 17h30.

En cas d'absence et/ou de période de congés pendant les horaires défini des prestations, le prestataire devra avertir les personnes participant aux ateliers ainsi que l'agent de Sécurité du Centre Espoir de la non lieue des d'activités dans un délai de prévenance raisonnable.

3. Règlement entre le prestataire et les participants aux ateliers

Le prestataire s'engage à afficher la tarification de ses prestations sur l'emplacement dédié à cet effet. Il communiquera par la même occasion sa plaquette publicitaire (s'il en dispose) ainsi que sa grille tarifaire à l'accueil et à la Direction du Centre. Il s'engage également à communiquer tout changement de prestation/tarification aux mêmes personnes évoquées précédemment à la fois aux personnes concernées, mais également à la Direction du Centre ESPOIR.

. En tout état de cause, aucun autre personnel interne du Centre ESPOIR ou autres prestataires travaillant au nom du Centre Espoir ne pourra recevoir ou traiter un règlement. Le Centre ne sera en aucun cas tenu responsable des modalités, retard ou impayés de règlements entre les personnes participant aux ateliers et le prestataire.

Dans le cas d'une pratique tarifaire abusive ou non conforme à notre code éthique, le Centre se réserve le droit de résilier la convention entre le prestataire et notre Etablissement.

4. Redevance

Redevance :

Au titre de contribution aux frais de gestion du Centre, le prestataire rétrocèdera au Centre Espoir une somme forfaitaire annuelle de **600 euros (six cents euros)** hors taxes à échoir de la date du début de la convention.

Cette somme prend en compte la prise en charge par le Centre :

- de la location et mise à disposition de la salle
- de l'électricité,
- du chauffage,
- du nettoyage périodique de la salle par notre prestataire nettoyage interne. En Annexe 3, figure la périodicité ainsi que la prestation de nettoyage pris en charge par le Centre Espoir.

Le montant de cette contribution pourra être revu à la date anniversaire de la convention signée entre les deux parties.

5. Assurance et RC Professionnel

Le prestataire devra être couvert au titre de la responsabilité civile et professionnelle par un contrat de police d'assurance. Il s'engage à notifier à sa compagnie d'assurance la convention qui sera signée de manière synallagmatique entre le Centre Espoir et lui-même.

Il devra par la suite fournir à la Direction du Centre Espoir une attestation à jour de ce contrat et s'engage à un communiquer dans les plus brefs délais toute(s) modification(s).

6. Hygiène et sécurité

Hygiène

En sus du nettoyage assuré par le Centre Espoir des locaux, le titulaire de la convention s'engage à nettoyer le matériel utilisé après chaque activité dans le cadre des règles de bio-nettoyage relative aux établissements de santé.

Sécurité et respect du règlement intérieur de l'Établissement

Le Prestataire et les personnes participant aux ateliers s'engagent à respecter strictement le règlement intérieur de l'établissement. L'ensemble des participants ainsi que le prestataire devront émarger une liste préalablement communiquée à la sécurité de l'établissement, à chaque entrée et sortie au sein de notre Etablissement. La Direction du Centre se réserve le droit de rompre à tout moment cette convention en cas de non-respect de cette règle par le Prestataire et les personnes participant aux ateliers.

Toute dégradation entraînant des réparations ou remplacements des locaux, installation et/ou matériel du seul fait de l'activité du prestataire est à sa charge pleine et entière.

Dans le cadre de l'encadrement des activités par le prestataire, celui-ci doit obligatoirement être présent à chaque séance et est chargé mais également :

- d'accueillir les adhérents à l'accueil du Centre, de vérifier l'émargement et les accompagner lors de leur déplacement vers la salle d'activité ;
- de signaler tout problème éventuel (fonctionnement, problème technique, incident ou accident) ;
- de vérifier la fermeture des accès aux locaux.

Une note d'information précisant les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité, rédigée par le prestataire sera remise aux adhérents. Tout manquement au respect de ces règles entraînera l'exclusion des séances.

En cas d'urgence médicale pendant les séances, l'encadrement doit composer le 0-15 à partir d'un téléphone interne du Centre pour l'intervention des secours.

L'ouverture et la fermeture des portes donnant sur l'extérieur de l'Établissement sont du seul ressort du Centre ESPOIR.



Dans le cadre du respect au droit à la propriété et à l'image, il est formellement interdit de filmer, de photographier ou d'inviter des médias aux séances sans accord écrit préalable de la Direction du Centre.

7. Confidentialité

Le prestataire sera en contact avec des anciens patients et soignants de l'établissement. Dans ce contexte, le prestataire s'engage à respecter strictement et sans contrepartie la confidentialité des données « patient ». La Direction du Centre se réserve le droit de rompre à tout moment cette convention en cas de non-respect de cette règle par le Prestataire.

Annexe 1 : photos générales du Centre ESPOIR



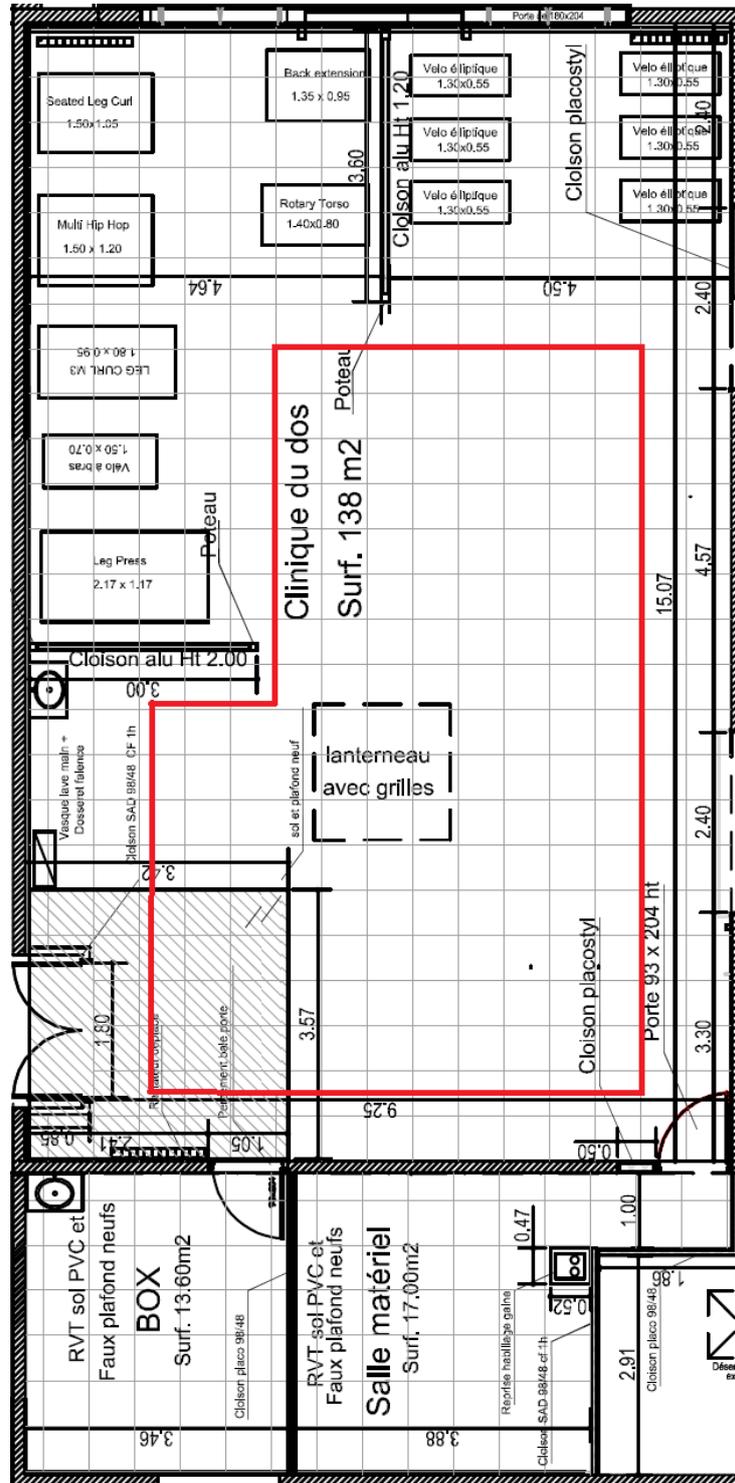
Etienne Thuillier Photographie

Annexe 2 : plan de la salle mise à disposition dans le cadre de la prestation

Surface totale Clinique du Dos = 138m²

Surface allouée au prestataire = environ 56m²

L'espace disponible pour la prestation est encadré en rouge sur le plan ci-dessous.



Annexe 3 : périodicité de nettoyage par le Centre des locaux alloués au prestataire

FICHE N°19 **SALLES PLATEAU TECHNIQUE**

Prestations	Fréquences					
	5fs	1fs	1fm	trim	3f/a	an
Vidage de poubelles et mise en place de sacs à déchets	X					
Nettoyage des traces sur les portes	X					
Enlèvement des toiles d'araignées		X				
Dépoussiérage du mobilier (ex dessus d'armoire)				X		
Dépoussiérage du matériel de bureautique		X				
Nettoyage et désinfection des poignées de porte et interrupteurs	X					
Nettoyage et désinfection des équipements sanitaires (ex lavabos, robinetteries, vidoir, ...)	X					
Détartrage des robinetteries			X			
Balayage des sols	X					
Nettoyage des sols à l'aide d'un détergent désinfectant	X					
Nettoyage et désinfection des combinés téléphonique	X					
Nettoyage et désinfection des parties saillantes accessibles			X			
Nettoyage des bouches d'aération et VMC			X			
Nettoyage des piétements de mobilier			X			
Nettoyage et désinfection des portes			X			
Nettoyage des piétements de structure des tables de soins, plans bobath			X			
Nettoyage et détersion des tables de soins et plans bobath (revêtement)				X		
Nettoyage de la vitrerie en double face					X	
Nettoyage des barres parallèles et autres				X		
Nettoyage des parties saillantes non accessibles						X



L'ESPOIR

25, Pavé du Moulin · BP 01 · 59260 HELLEMES · Tél. +33 (0)3.20.05.85.00

www.centre-espoir.com